



Regroupement familiale sur place

Par **wad75**, le **28/05/2009** à **10:52**

Bonjour,rnrnje réside et travaille en France en situation régulière depuis 8ans ma femme m'a rejoint depuis plus d'un an et demi mais en tant que étudiante car le mariage n'apparaissait pas nos actes de naissance malgré qu'on étais marié depuis 2006(mariage traditionnel long a transcrire dans l'état civil).rnrnDeux question me préoccupent:rnrn1- Est ce que je ne risque pas un refus pour ma carte de résidant que je devais l'avoir automatiquement le mois prochain vu que j'ai eu cinq carte salariérnr2- Ma femme ne risque pas d'avoir un refus pour la demande de regroupement familiale malgré qu'elle effectue un 3e cycle et on réuni toutes les conditions pour l'avoir (bonne situation, logement, ...).rnrnrnrnMerci pour votre réponse.rnrnCordialement

Par **jeetendra**, le **28/05/2009** à **11:03**

bonjour, vous ne remplissez pas les conditions du regroupement familial sur place, vous vous etes marié à l'étranger notamment, ça ne marchera pas malheureusement, en plus il y a d'autres conditions à remplir (logement adéquat, ressources suffisantes hors allocations, etc.), courage à vous, cdt